

Annexe 7

MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE ET TROUSSE DE PREMIERS SECOURS (à placer dans chaque lieu de mise en sûreté)

Contenu de la mallette

Documents

- Tableau d'effectifs vierge (annexe 8)
- Fiche conduites à tenir en première urgence (annexe 10)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (annexe 9)

Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources)
- Radio à piles (avec piles de rechange) et inscription des fréquences de France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet
- Rubans adhésifs (larges)
- Ciseaux
- Linges, chiffons
- Lampe de poche avec piles
- Essuie-tout
- Gobelets
- Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC)
- Eau (si pas accès point d'eau)
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

Trousse de premiers secours

Cette trousse de premiers secours comprend (cf. B.O. spécial n°1 du 6 janvier 2000) :

- Sucres enveloppés
- Sacs plastiques et gants jetables
- Ciseaux
- Couverture de survie ou isothermique
- Mouchoirs en papier
- Savon de Marseille
- Garnitures périodiques
- Éosine disodique aqueuse non colorée désinfection des plaies sauf hypersensibilité à l'éosine
- Compresses individuelles purifiées
- Pansements adhésifs hypoallergiques
- Pansements compressifs
- Sparadrap
- Bandes de gaze
- Filets à pansement
- Écharpe de 90 cm de base

N.B. : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- pour les élèves faisant l'objet d'un **Projet individualisé d'accueil ou d'intégration** penser à se munir de leur traitement spécifique.